D.R.I.E.E. lie-de-France S.D.D.T.E.



Demande d'examen au cas par cas préalable mer arrivé le à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
27/01/2020	27/01/2020	F01120P0011				
1. Intitulé du projet						
Création d'un forage agricole sur la comm						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	SCEA Tourmutu					
Nom, prénom et qualité de la personne	PHILIPPE Dominique, Gérant					
habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET 5 2 2 3 7 8 1	6 5 0 0 0 3 2 Forme juridique	SCEA				
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire l	n°1				
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	<u> </u>				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au					
27. a) Forages pour l'approvisionnement	Forage agricole d'une profondeur de 65 m	mes nomencialores (ICFE, IOTA, etc.)				
en eau d'une prof. sup. ou égale à 50 m	Irrigation de 220 ha de cultures					
16 -) Dusint allered and the control of the control	Dule d'acces d'accèsses a sur sur eleternes					
16. a) Projet d'hydraulique agricole sur une superficie supérieure ou égale à 100	Rubriques d'autres nomenclatures : 1.1.1. 0. (R. 214-1 du code de l'environnement)					
ha	1.1.2.02 (R. 214-1 du code de l'environnement	)				
	4. Caractéristiques générales du projet					
	llaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition					
Création d'un forage agricole						
		A Company of the Comp				
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				

4.2 Objectifs du projet

Les eaux prélevées dans l'ouvrage sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (20 ha/an), en maïs (80 ha/an) et en blé (120 ha/an). Les besoins annuels en eau sont estimés à 134 000 m3 maximum.

Le projet est motivé par la nécessité d'améliorer les rendements et d'assurer la régularité du calibre commercialisable des légumes.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé au rotary (à la boue de forage) en diamètre 508 mm jusqu'à une profondeur de 10 m, puis en diamètre 380 mm jusqu'à une profondeur de 65 m.

L'ouvrage sera constitué d'un tube de soutènement en acier plein de diamètre 406 mm de 0 à 10 m de profondeur, d'un tube en PVC plein de diamètre 280 mm de +0,5 à 30 m de profondeur, d'un tube en PVC crépiné (slot 1 mm) de diamètre 280 mm de 30 à 65 m de profondeur.

Il comportera une cimentation en-tête (sur 10 m de profondeur), ainsi qu'une dalle en béton aménagée autour de la tête du forage pour éviter toute infiltration le long de la colonne. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,2 m au-dessus du sol. L'ouvrage sera protégé par un petit bâtiment en parpaings ou en tôles et un toit en tôles (2 m x 3 m x h 2,5 m), équipé d'une porte fermée à clé

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux prélevées dans l'ouvrage sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (20 ha/an), en maïs (80 ha/an) et en blé (120 ha/an).

Pour cela, une pompe immergée sera mise en place dans le forage (alimentation électrique).

Le débit maximal de cette pompe sera de 120 m3/h. Le débit d'irrigation sera limité à 60 m3/h par enrouleur (pertes de charge dans les matériels d'irrigation).

Les besoins annuels sont estimés à 134 000 m3 maximum, d'avril à septembre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Néant.							
A F Dimensions shows 1/31 P							
Grande	ojet et superficie globale de l'opération - préciser eurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées  Valeur(s)					
Profondeur de l'ouvrage de prélèvemen Diamètre(s) de l'ouvrage	t	65 m de 406 à 280 mm					
Débit d'irrigation		120 m3/h					
Besoins annuels maximaux Surface totale irriguée		134 000 m3 220 ha/an					
		220 110/011					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>4</u> 8° 4	4 <u>1'56"0</u> 1 <b>Lat.</b> 03°19'40"74					
Le projet est situé sur le territoire de la commune de Cerneux (77), à 1,3 km au nord-ouest de la mairie et à 700 m au nord de la RN 4. Les références cadastrales sont les suivantes : Lieu-dit : Pièce de la Garenne Section : Z Parcelle : n° 128	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_					
Joi	gnez à votre demande les annexes n° 2 à	6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  Oui  Non  Non  Non  Non  Non  Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	-
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		En limite du périmètre de 500 m du château de Monglas (Cerneux)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X		
Dans une zone de répartition des eaux ?		X		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X		
Dans un site inscrit?		X		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?		X	La plus proche est la ZSC Rivière du Vannetin à 4,2 km de distance.	
D'un site classé ?		X		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Prélèvement dans la nappe du Champigny, à raison de 134 000 m3/an maxi. Engendre-t-il des prélèvements X deau? Si oui, dans quel milieu? Le pompage (à raison de 120 m3/h) induira un rabattement localisé du toit de la nappe. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Lors des travaux de création du forage, les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation. Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible L'ouvrage sera réalisé en zone agricole d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Emprise au sol de l'ouvrage très limitée (protégé dans un petit bâtiment en
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	parpaings avec un toit en tôles (2 m x 3 m x h 2,5 m).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Distant de 2,4 km du captage d'alimentation en eau potable le plus proche (captage de Cerneux).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Uniquement le déplacement d'un engin de forage sur quelques jours pour la création de l'ouvrage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	×	Uniquement lors des travaux de création de l'ouvrage sur quelques jours (engin de forage). Ensuite, les prélèvements seront réalisés à l'aide d' une pompe immergée à alimentation électrique (peu bruyante), dans un petit bâtiment en parpaings. Par ailleurs, les plus proches habitations (château de Monglas) sont distantes de 600 mètres.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		$\times$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Prélèvements à l'aide d'une pompe électrique (pas de moteur thermique). Rejets atmosphériques uniquement lors des travaux de forage, nécessaires à la création de l'ouvrage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Pendant la réalisation des essais de pompage, toutes les précautions seront prises pour assurer une bonne évacuation des eaux d'exhaure et pour éviter tous risques de pollution du réseau d'eau superficielle. Celles-ci seront épandues sur la parcelle d'implantation de l'ouvrage et le déclarant veillera à ce qu'elles ne ruissellent pas sur les parcelles des tiers.  A terme, les eaux prélevées sont destinées à l'irrigation (par aspersion) de parcelles cultivées en pommes de terre, maïs et blé.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation.

8/11

Patrimo Cadre o / Popul	de vie lation	porter a patrimo archited culturel, archéol paysage Engendi modifice activités (agricult sylvicultes	ogique et er? re-t-il des ations sur les s humaines ture, ure,		×	
42100		notamm du sol ?	gements), nent l'usage		/ 1	
appr	ouvés	?				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui X		Non u prélev	Si oui, décriv é dans le cadro			endra s'ajouter aux autres prélèvements réalisés dans le même aquifère
(nappe d				•		
6.3 Les	inclde	nces du	projet identif	lées au	6.1 so	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui		Non	Si oui, décr	ivez les	quels :	

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- ouvrage réalisé dans les règles de l'art par une entreprise de forage et conforme à l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ouvrage réalisé de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de la ressource (nappe du Champigny);
- dispositif de prélèvement protégé par un petit bâtiment en parpaings ou en tôles avec un toit en tôles, et une porte fermée à clé ;
- mise en place d'un compteur volumétrique sur l'ouvrage de prélèvements.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet (création d'un forage) seront détaillées dans le dossier de déclaration de l'ouvrage.

Elles seront très réduites du fait que l'ouvrage sera réalisé et exploité de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine, qu'il sera implanté dans une zone sans enjeu environnemental (hors zones d'inventaire officiel, Natura 2000 ou zones humides), à distance du captage AEP le plus proche (et hors périmètre de protection), dans un secteur sans source de pollution urbaine ou industrielle, ni soumis à des servitudes d'utilité publique, et qu'il est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE des Deux Morin.

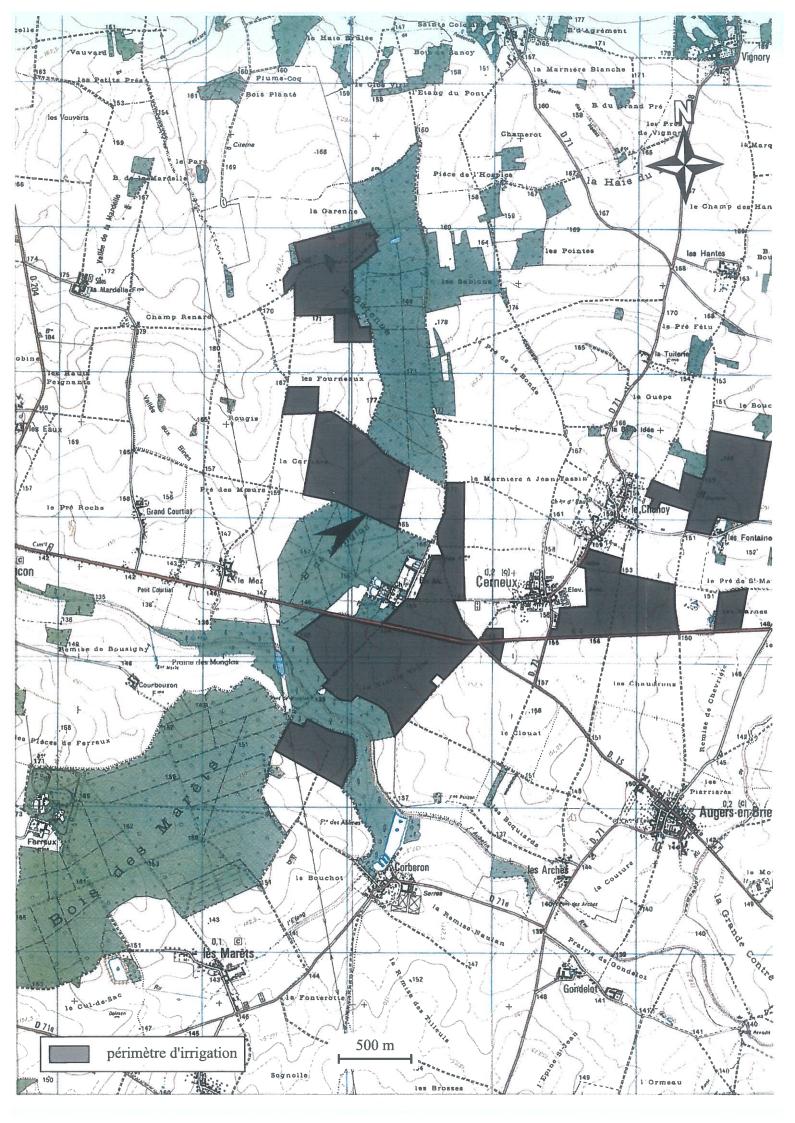
Sur cette base, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

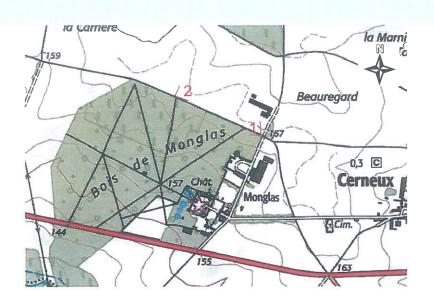
## 8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	1 2
4	Un plan du projet $\underline{ou}$ , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $7^{\circ}$ a), b), $9^{\circ}$ a), b), c), d), $10^{\circ}$ , $11^{\circ}$ a), b), $12^{\circ}$ , $13^{\circ}$ , $22^{\circ}$ , $32$ , $38^{\circ}$ ; $43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Cerneux le, 24-01-22 Societte Civille d'Exploitation Agricole "Tourmutu" Siège social : Le Monglas - 77320 CERNEUX SIRET : 522 378 165 00016 Téléphone : 01 64 01 22 55

Fax: 01 64 01 99 83







1. Vue générale du site d'implantation



2. Vue rapprochée du site d'implantation

Département: Seine-et-Marne

Communes: Cerneux

Nature: forage Usage: agricole

# COUPE LITHOLOGIQUE PREVISIONNELLE

# COUPE TECHNIQUE PREVISIONNELLE

